



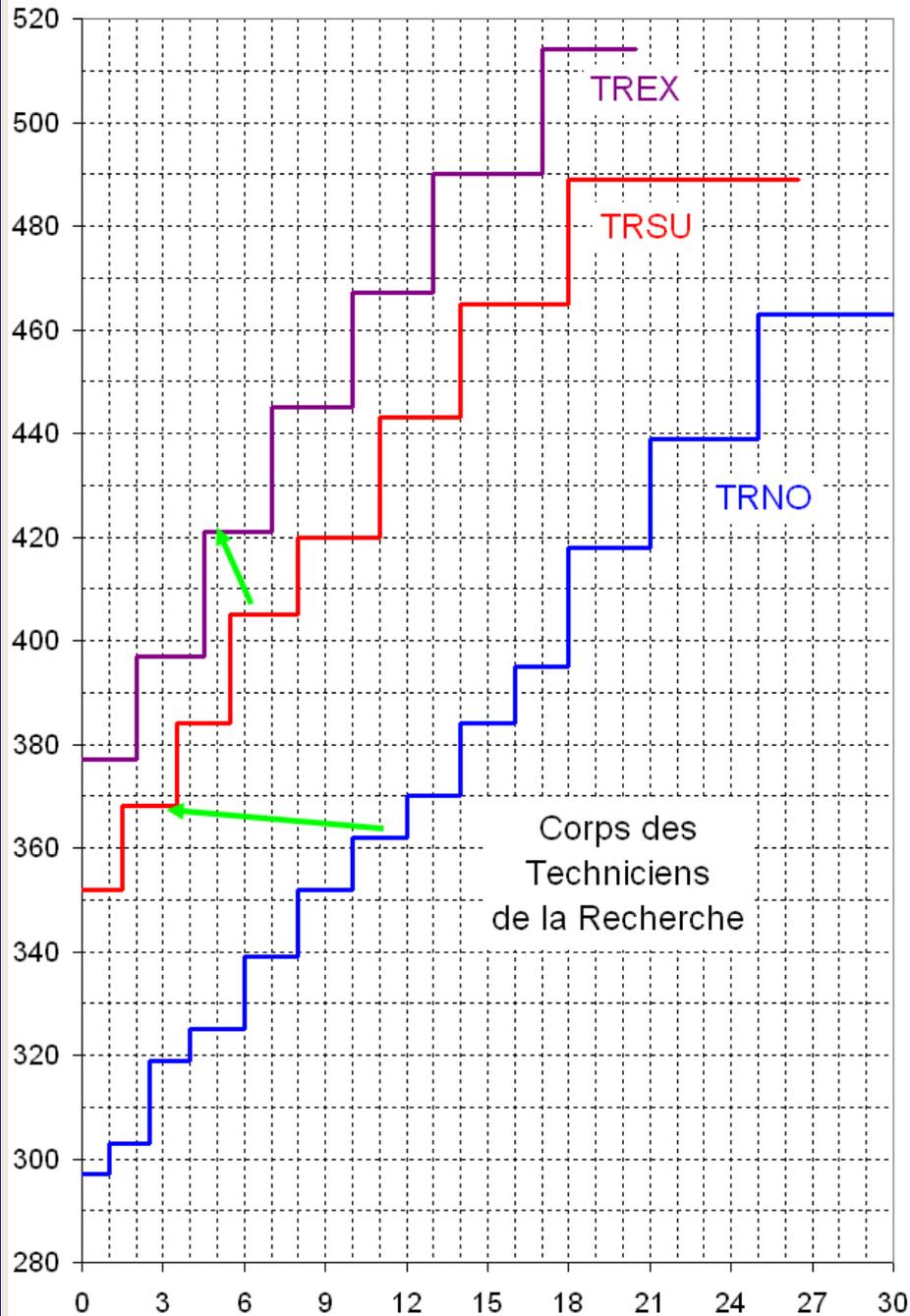
l'esprit de conquête

Elections des représentants du personnel aux CAP des ITA et aux CAP des chercheurs



Le corps des Techniciens

Techniciens



Structure: corps à trois grades

TRNO, 13 échelons, 297 - 463

TRSU, 8 échelons, 352 - 489

TREX, 7 échelons, 377 - 514

Recrutement

concours externes : stage d'un an

concours internes : pas plus de la moitié des

concours, AT ayant 5 ans de service

au choix : 7/20^{èmes} des nominations ou

1/100^{ème} de l'effectif des TR, être AT et

avoir 9 années de services

Avancement en TRSU: être TRNO-07 depuis

un an et 5 ans de service en cat. B

Avancement de grade en TREX

50% par sélection professionnelle:

être TRSU ou être TRNO-6 depuis un an

50% au choix: être TRSU-04

Avancement accéléré d'échelon

1/6^{ème} de l'effectif, 6 mois non cumulables

TRNO en TRSU

Un exemple

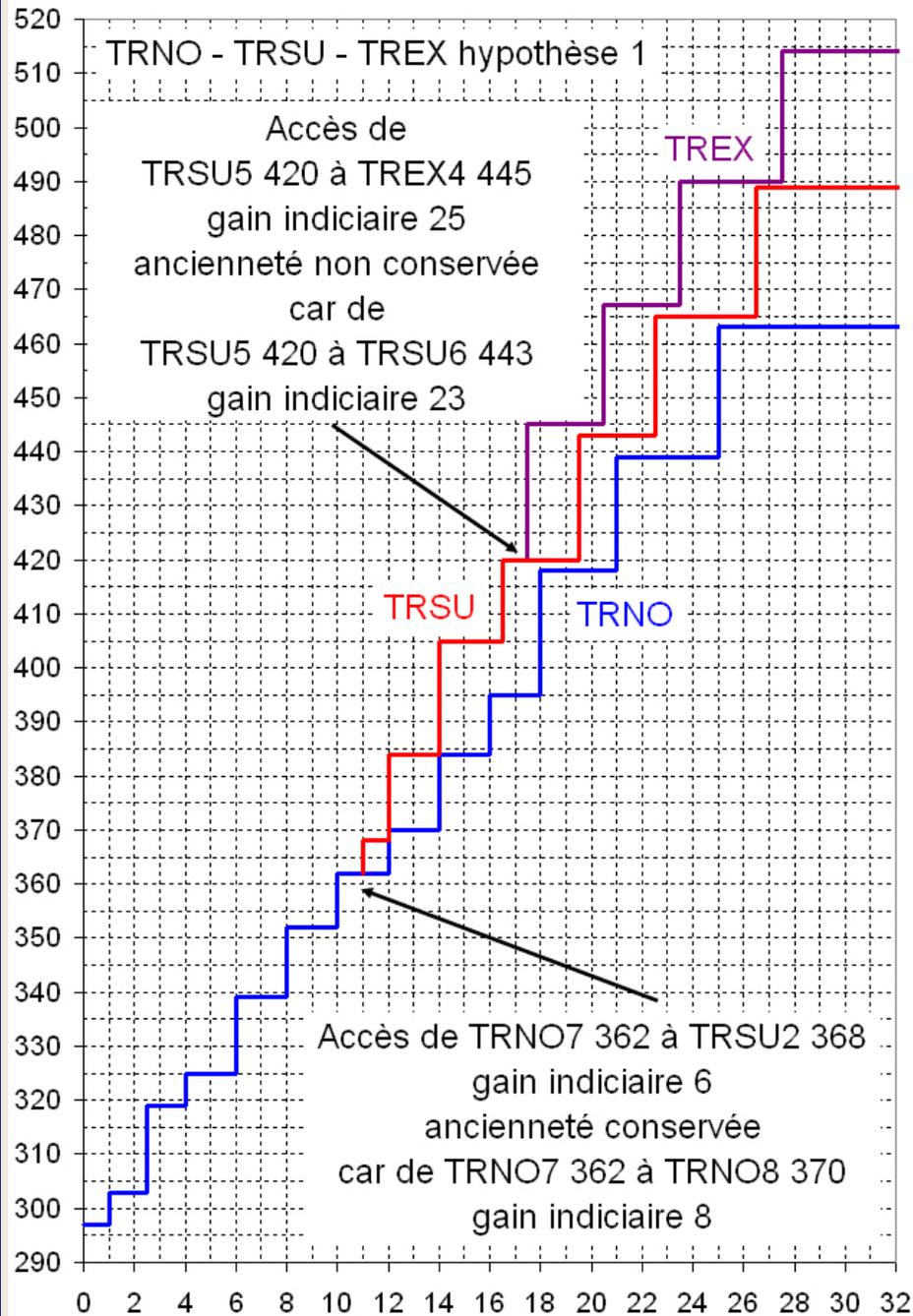
Ce collègue appartient à TRNO-07 indice 362 et y justifie d'une ancienneté de douze mois.

Ce collègue est reclassé en TRSU-02 indice 368, son gain indiciaire est de 6 points.

Or, si ce collègue n'avait pas été promu en TRSU, il bénéficierait dans douze mois d'un avancement normal d'échelon en TRNO-08 indice 370, avec un gain indiciaire de 8 points.

Donc, ce collègue conserve en TRSU-02 ses douze mois d'ancienneté.

Douze mois plus tard, il bénéficiera d'un avancement normal d'échelon en TRSU-03 indice 384 puisque la durée normale de séjour en TRSU-02 est de vingt-quatre mois.



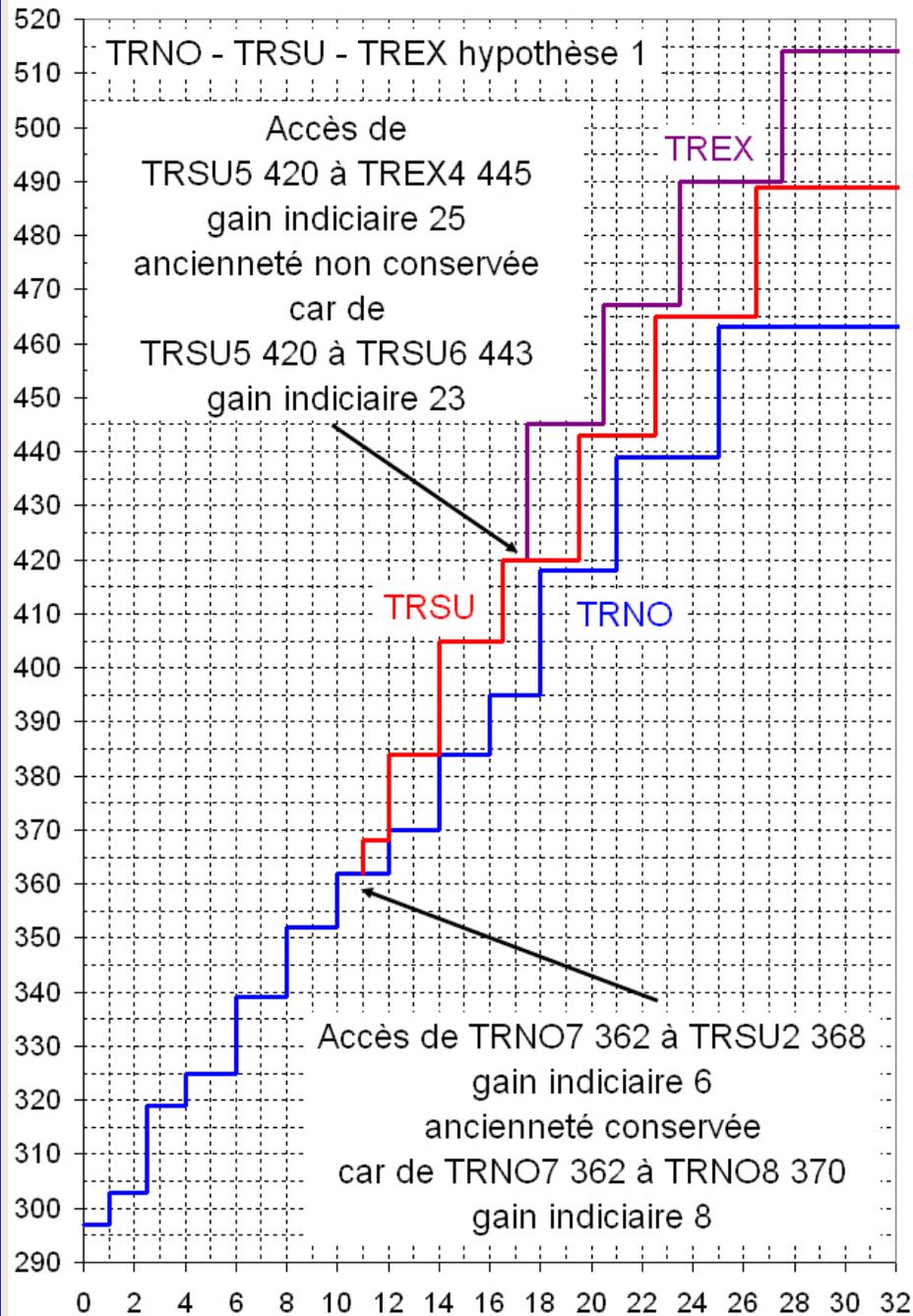
TRNO, TRSU puis TREX

Hypothèse 1

Dans ce cas, ce collègue appartient à l'échelon TRSU-05 indice 420 et y justifie de douze mois d'ancienneté.

Ce collègue est reclassé en TREX-04 indice 445, le gain indiciaire est de 25 points. Si ce collègue était resté en TRSU-05, il aurait bénéficié dans vingt-quatre mois d'un avancement normal d'échelon en TRSU-06 indice 443 ; le gain n'aurait été que de 23 points.

Donc, ce collègue ne conserve pas en TREX-04 ses douze mois d'ancienneté.



TRNO, TRSU puis TRES

Hypothèse 2

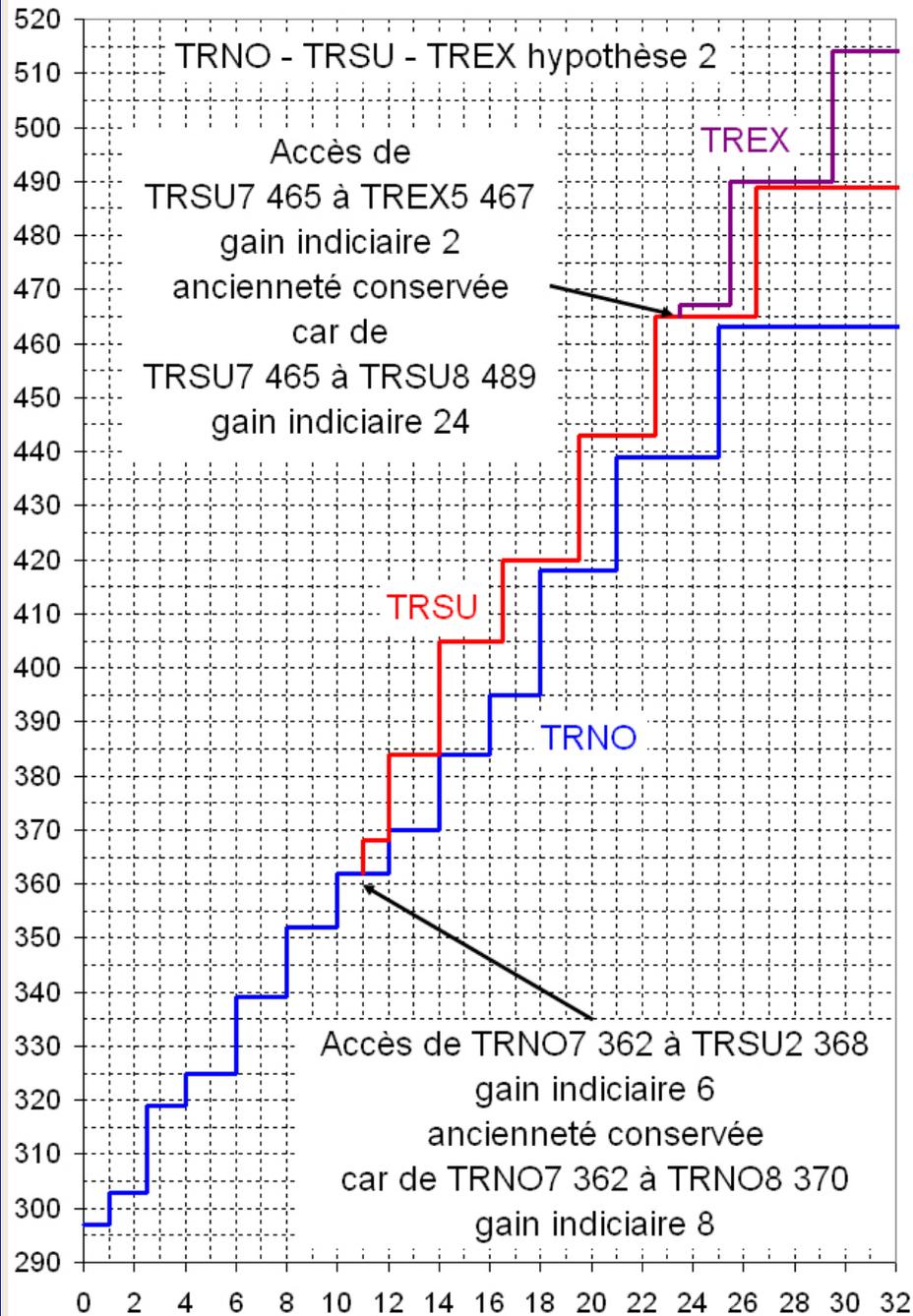
Dans ce cas, ce collègue appartient, par exemple, à l'échelon TRSU-07 indice 465 et y justifie de douze mois d'ancienneté.

Ce collègue est reclassé en TRES-05 indice 467, le gain indiciaire n'est que de 2 points.

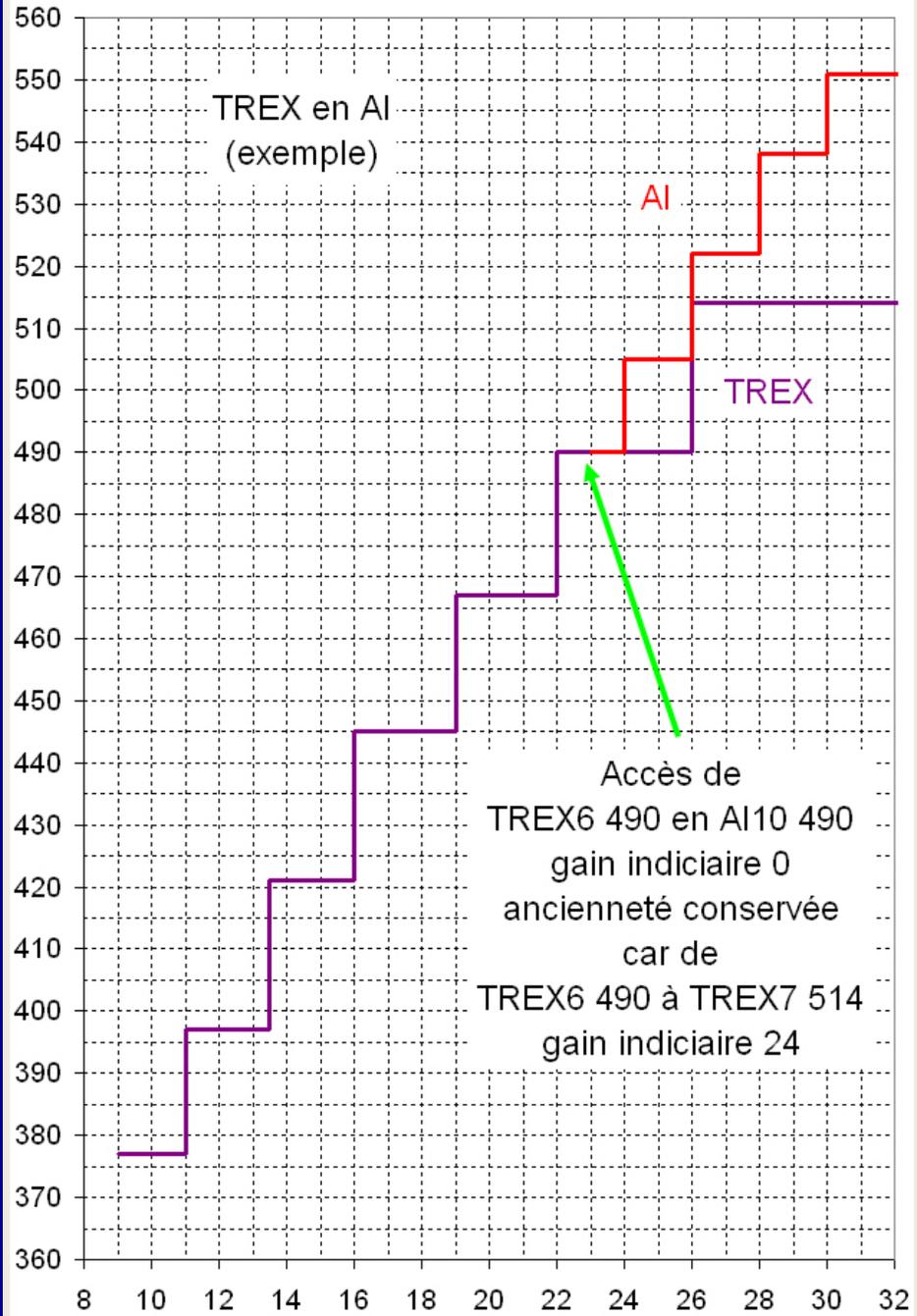
Si ce collègue était resté en TRSU-07, il aurait bénéficié dans trente-six mois d'un avancement normal d'échelon en TRSU-08 indice 489 avec un gain indiciaire de 24 points

Donc, ce collègue conserve en TRES-05 ses douze mois d'ancienneté.

Vingt-quatre mois plus tard, il bénéficiera d'un avancement normal d'échelon en TRES-06 indice 490 puisque la durée normale de séjour en TRES-05 est de trente-six mois.



TREX en AI



Ce collègue appartient à l'échelon TREX-06 indice 490 et y justifie de vingt-quatre mois d'ancienneté.

Ce collègue est reclassé en AI-10 indice 490, le gain indiciaire est de 0 points.

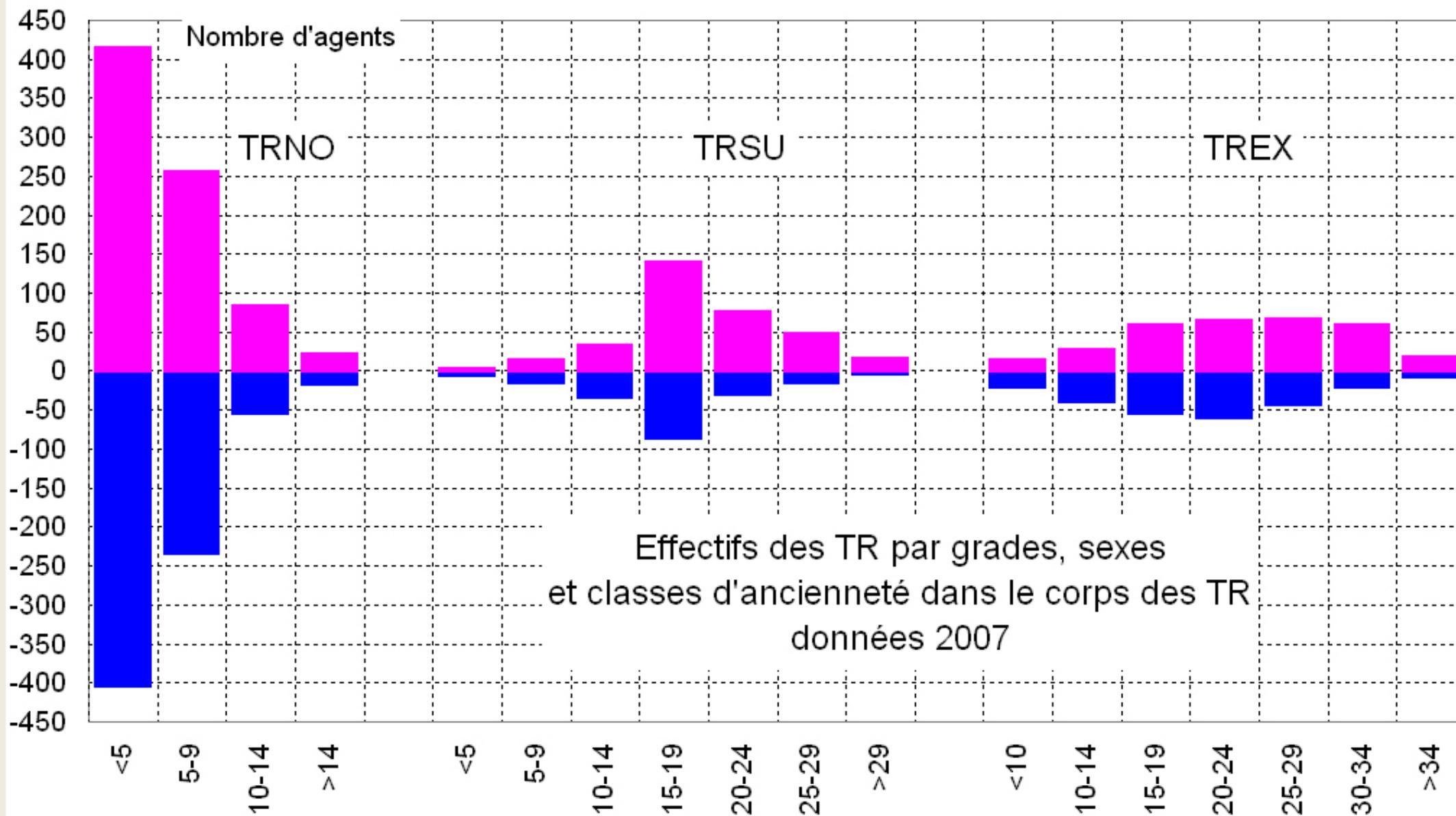
Si ce collègue était resté en TREX-06, il aurait bénéficié dans vingt-quatre d'un avancement normal d'échelon en TREX-07 indice 514 avec un gain indiciaire de 24 points

Donc, ce collègue conserve en AI-10 ses vingt-quatre mois d'ancienneté.

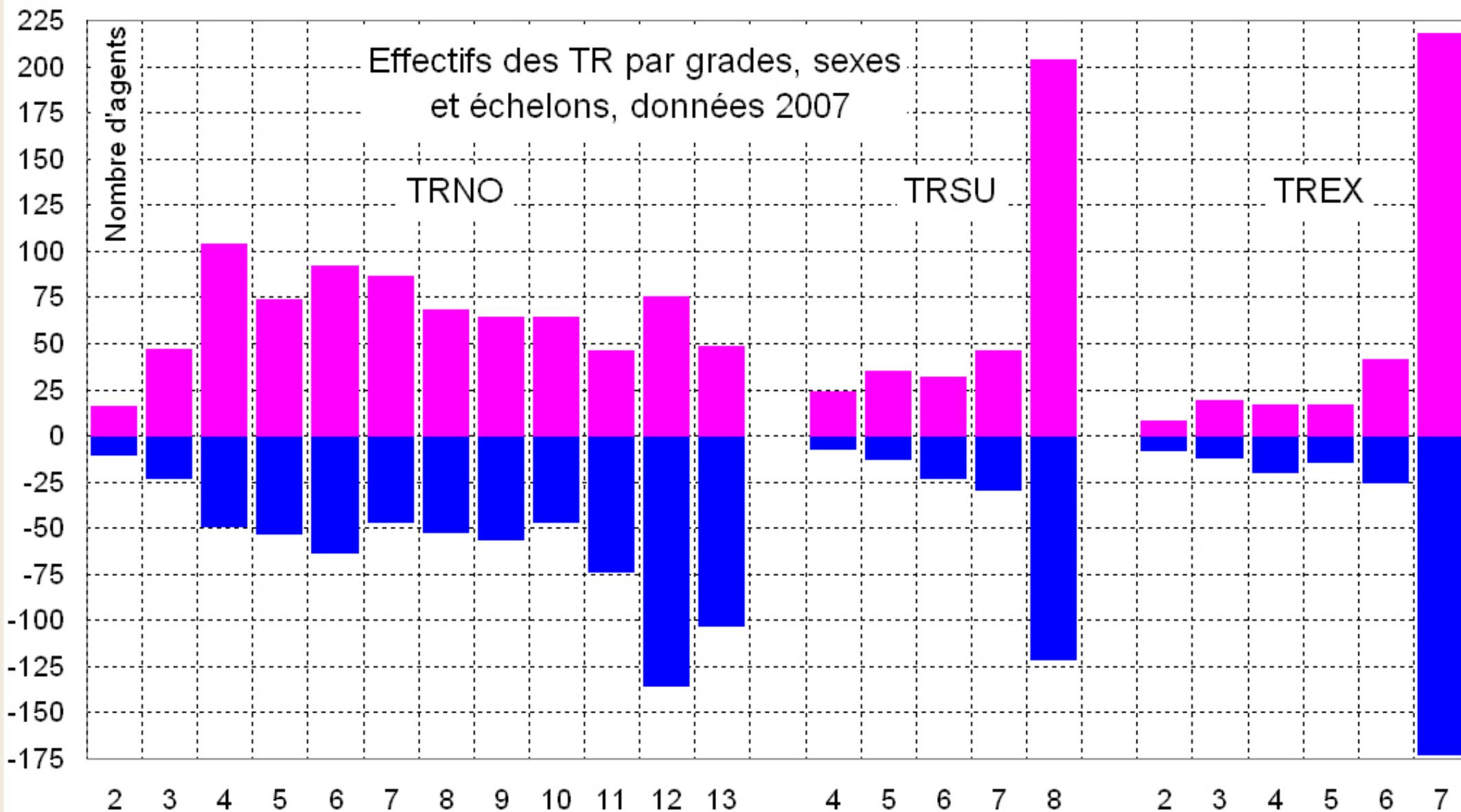
Le collègue est immédiatement promu en AI-11 indice 505 puisque la durée normale de séjour est de vingt-quatre mois.

Dans vingt-quatre mois il bénéficiera d'un avancement normal d'échelon en AI-12 indice 522 qui le placera donc au dessus de l'indice de TREX-07

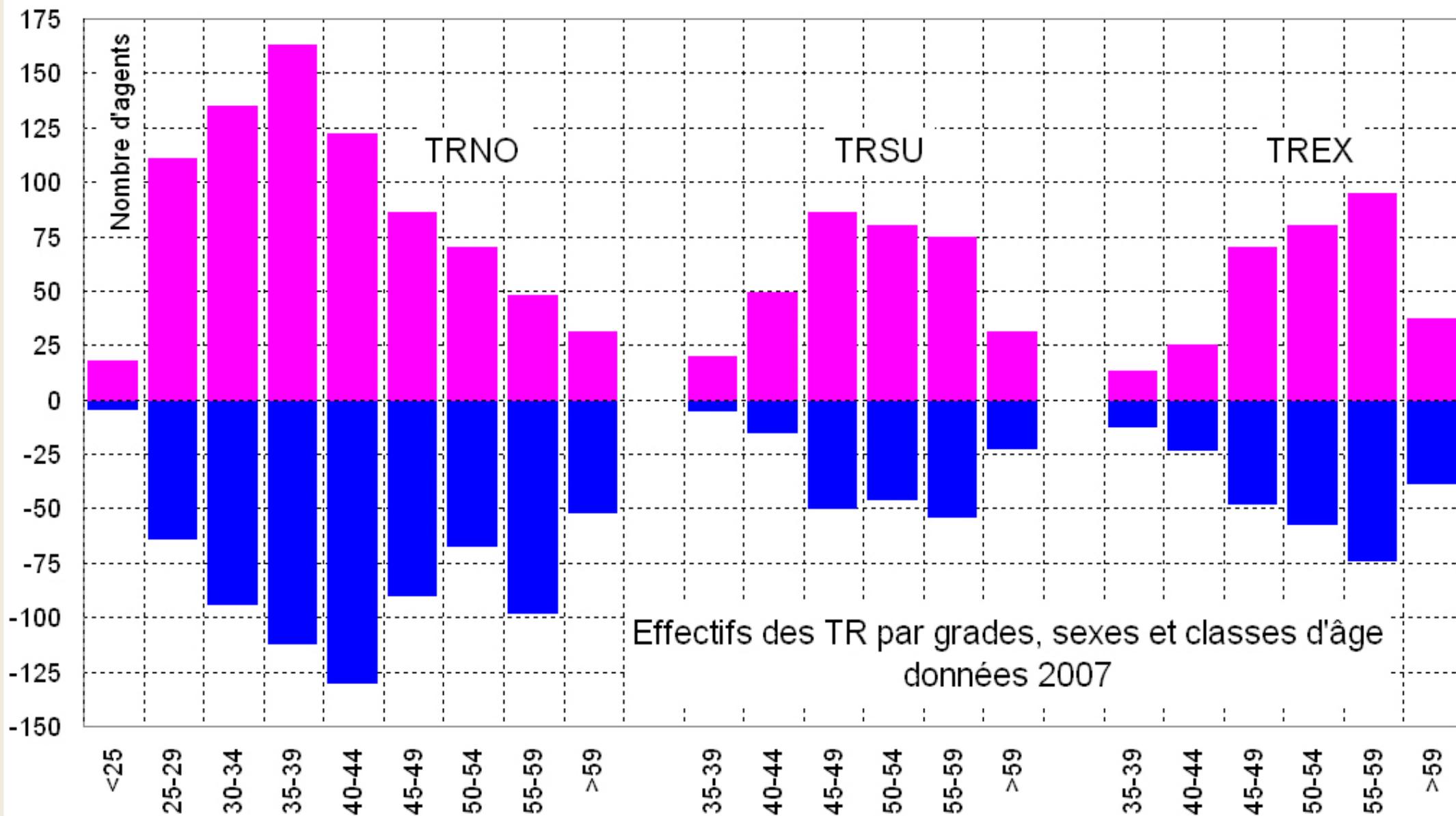
TR: grades, sexes, classes d'ancienneté en TR



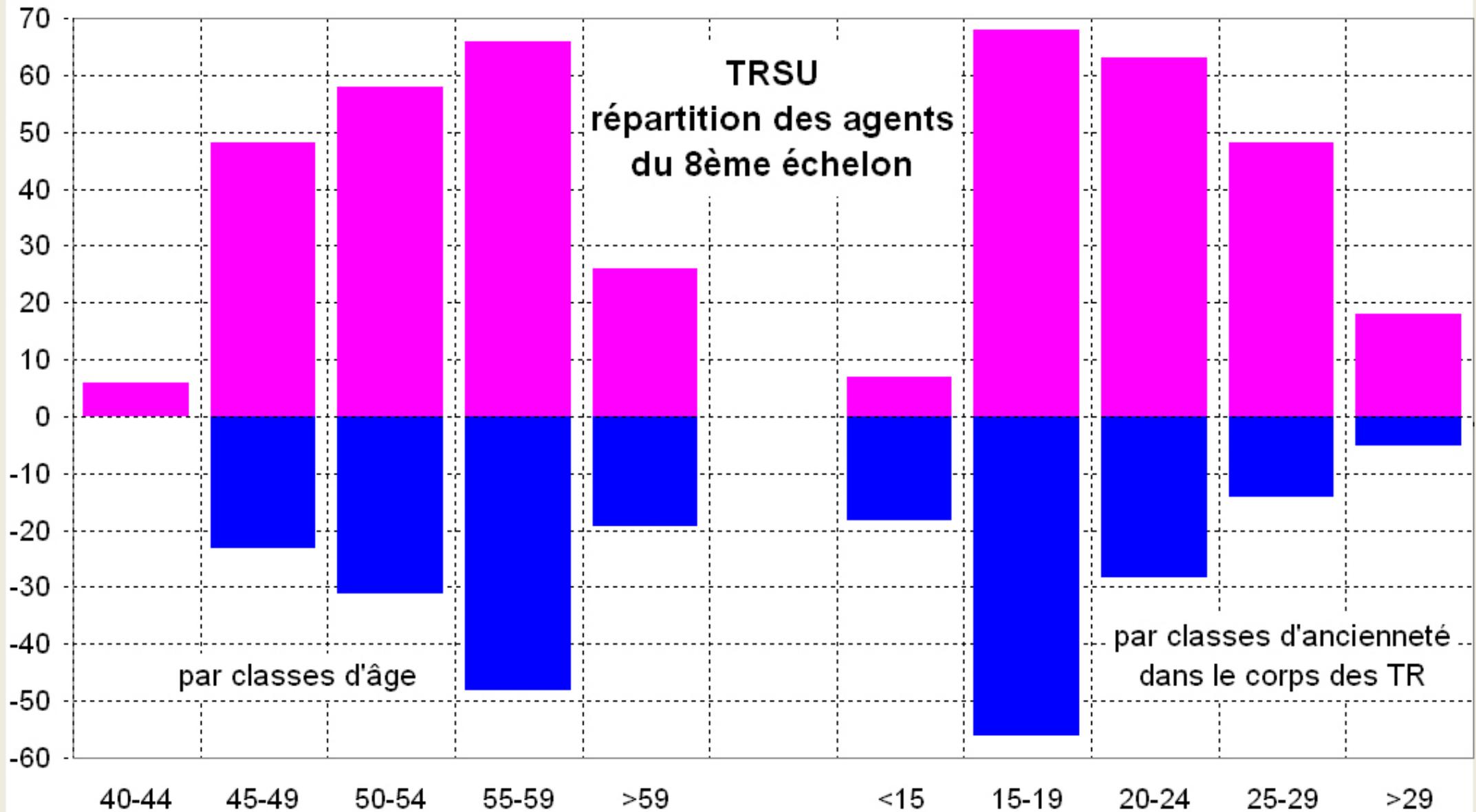
TR: grades, sexes, échelons



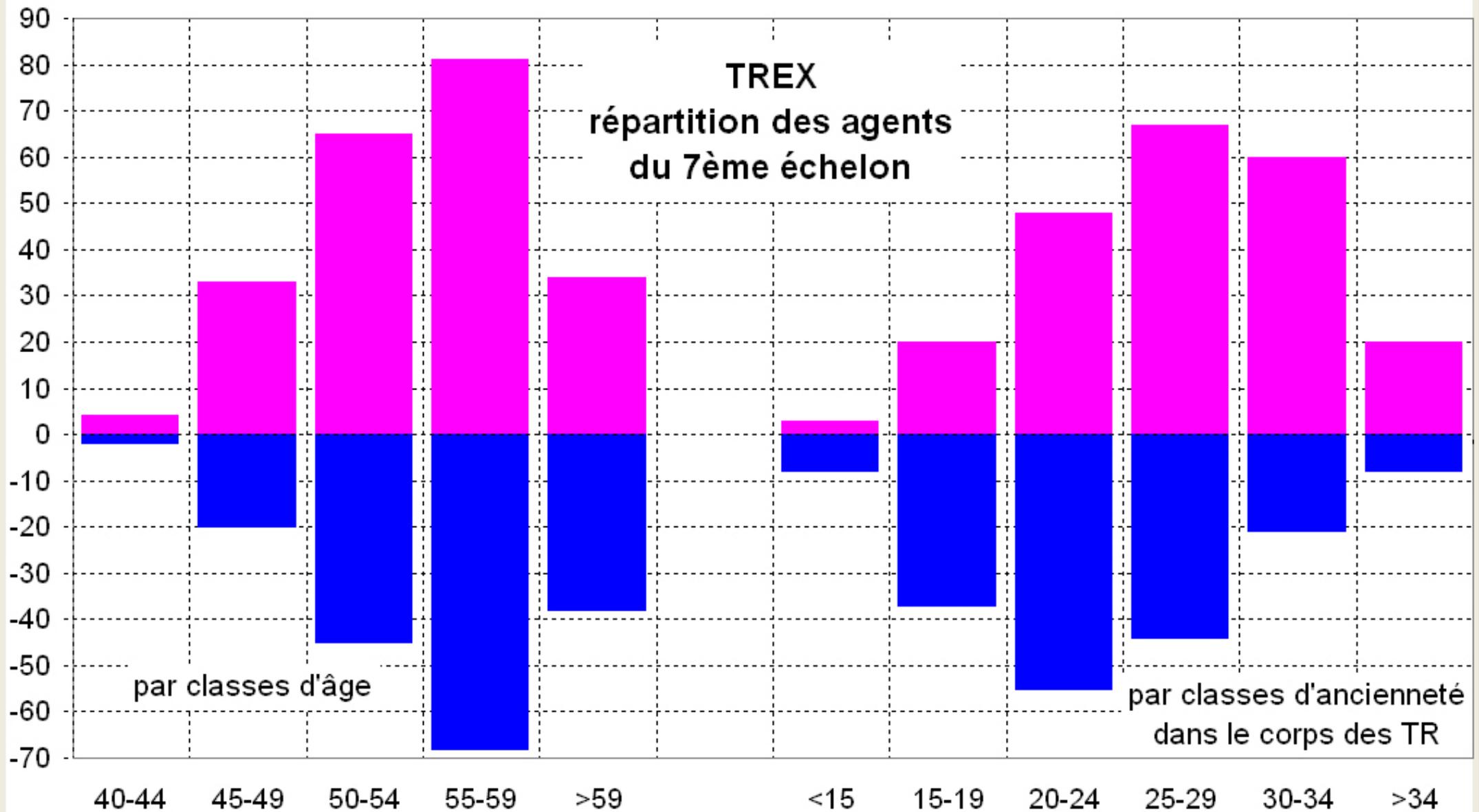
TR: grades, sexes, classes d'âge



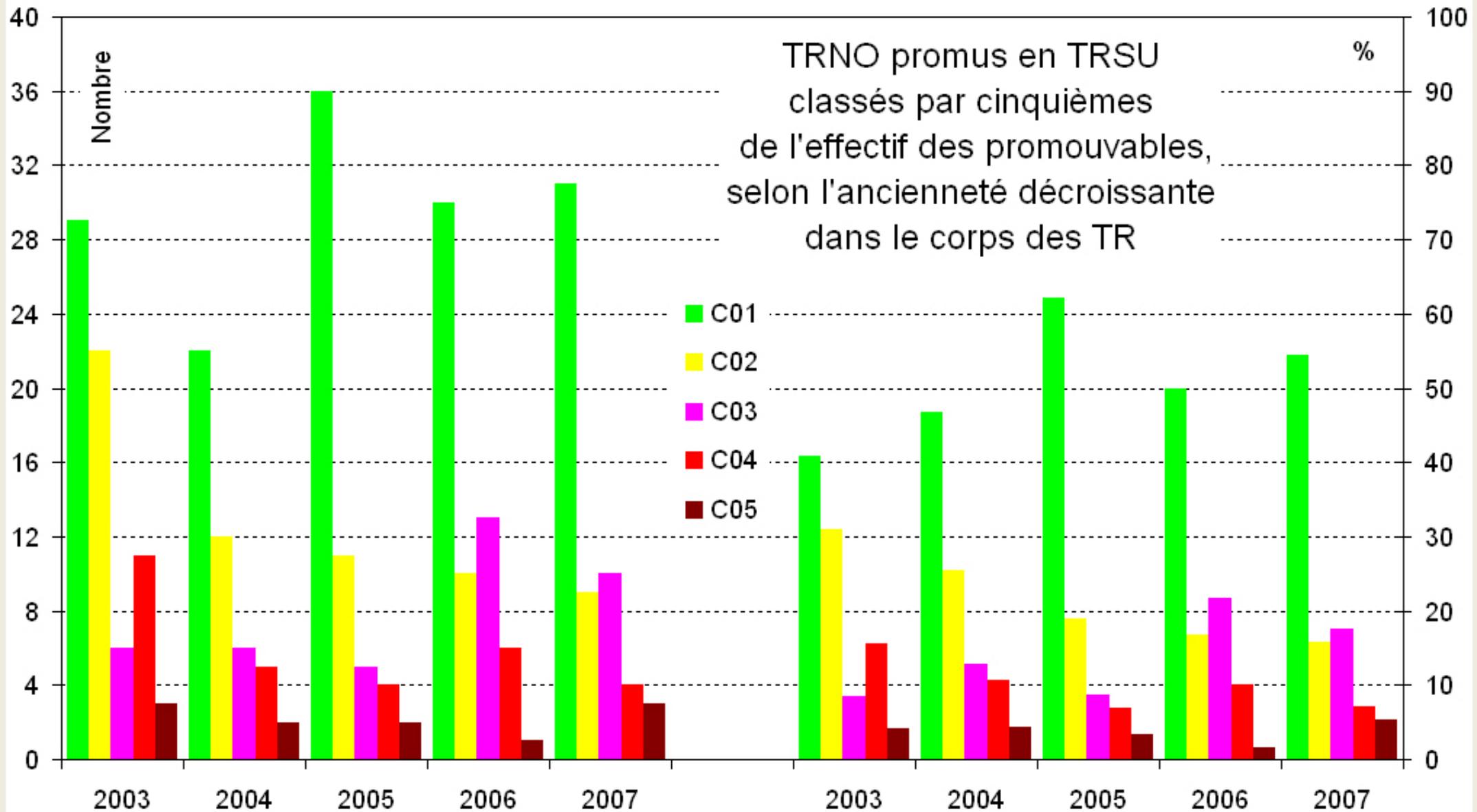
TRSU : répartition dans le 8^{ème} échelon



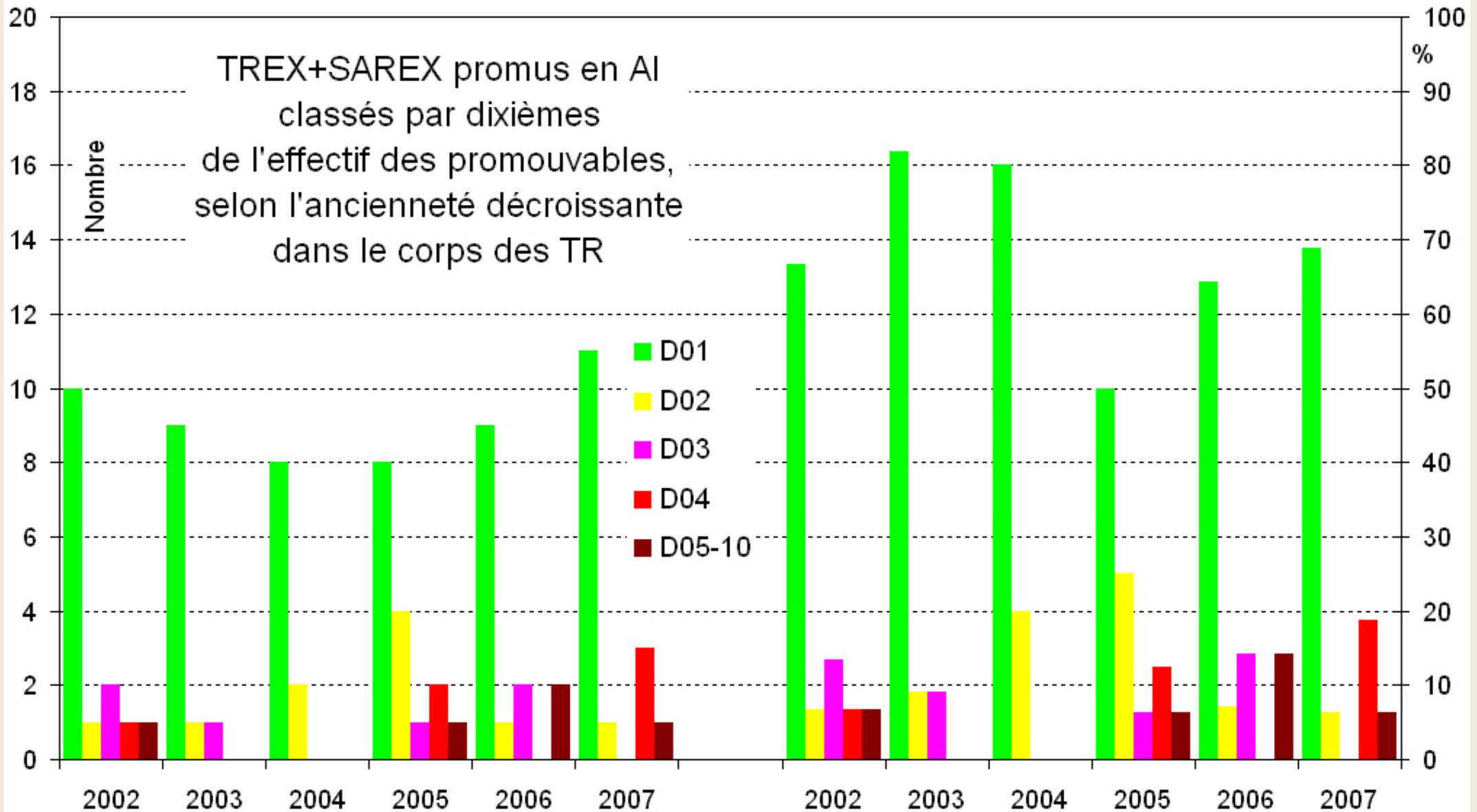
TREX : répartition dans le 7^{ème} échelon



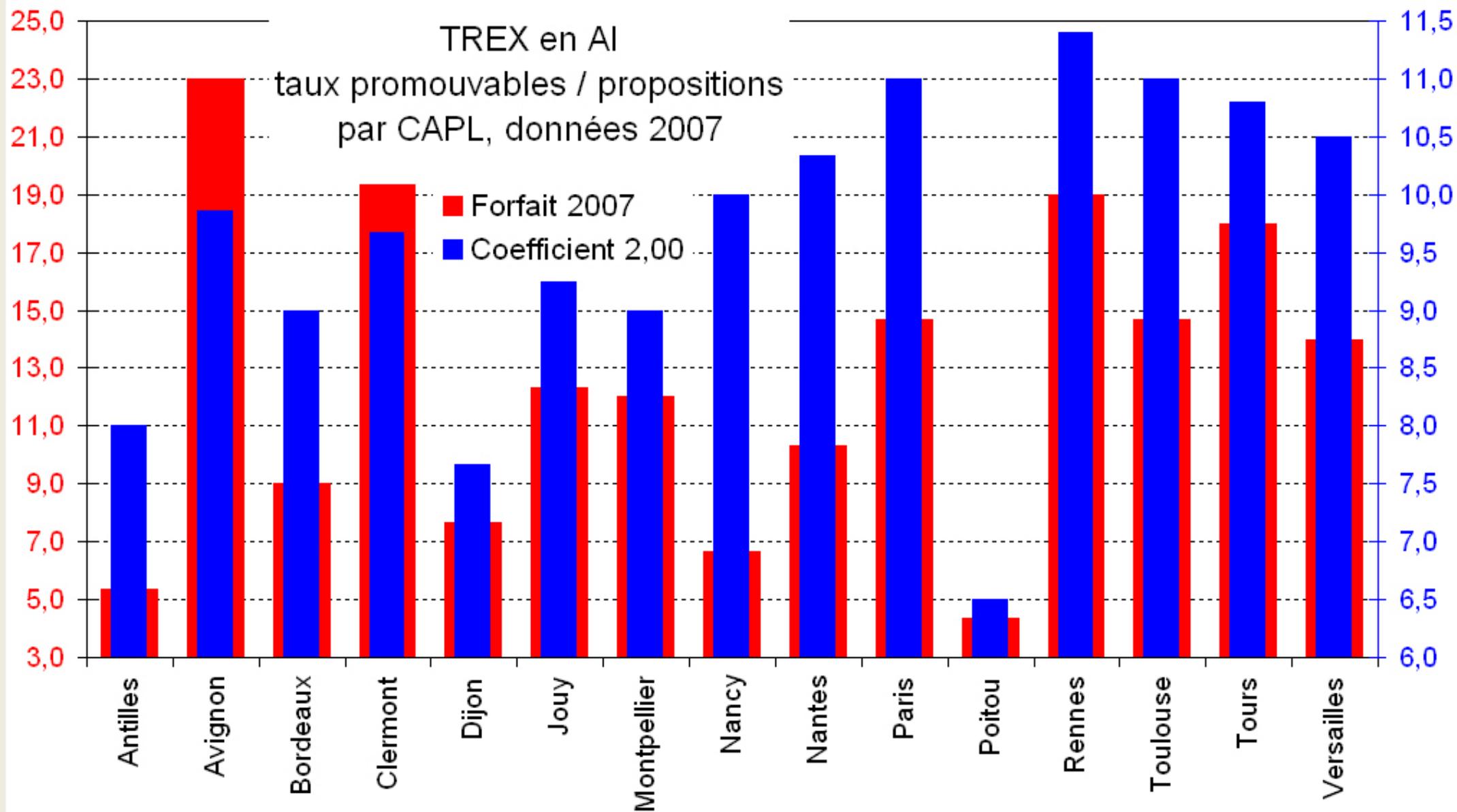
TRNO promu en TRSU



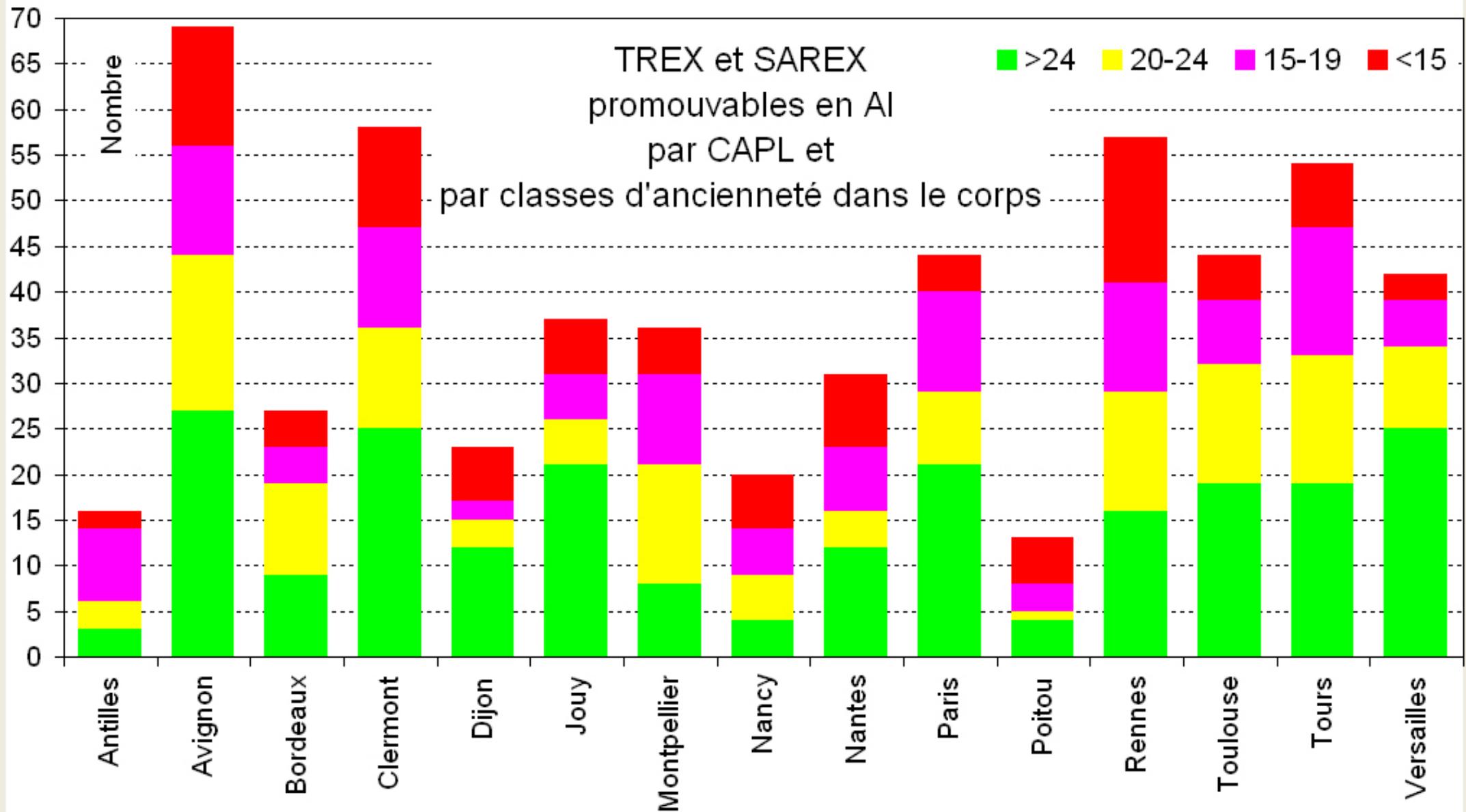
TREX promu en AI



Non aux quotas pour TRES en AI



Non aux quotas pour TRES en AI



Nos engagements envers les TR

Pour les Techniciens, nos délégués s'engagent

- à la suite de la fusion de la CAPN des SAR dans celle des TR, à veiller à ce qu'il n'y ait aucune disparité de traitement entre les ex-SAR et l'ensemble des techniciens
- à la suite de la décision de la Direction Générale d'ouvrir un nombre de postes en TREX à l'avancement de grade au choix des TRSU, égal à celui des postes ouverts à la sélection professionnelle, et de ne plus soumettre les résultats de la sélection professionnelle à la CAPN des TR
 - à exiger que cette sélection professionnelle soit indépendante des avis de la hiérarchie et
 - à exiger que l'appréciation du chef de service soit retirée du dossier des candidats

La charte des délégués CGT-INRA



- 1. Etre à l'écoute de chaque agent
- 2. Assurer un suivi sérieux et continu des dossiers
- 3. Utiliser les critères techniques de la CGT-INRA
- 4. Se former en permanence sur le fonctionnement du statut et sur le rôle des C.A.P.
- 5. Respecter l'obligation de discrétion professionnelle
- 6. Agir en toute indépendance de l'administration
- 7. Rendre compte régulièrement de son mandat

VOTEZ et FAITES VOTER CGT



Avec la CGT vous avez fait reculer le gouvernement et obtenu le rétablissement partiel des postes de titulaires, vous avez évité l'ouverture massive d'emplois sur contrats à durée déterminée.

Avec la CGT, vous agirez pour que les réformes de la Sécurité Sociale et des Retraites soient revues dans l'intérêt des salariés.

Avec la CGT, vous agirez pour maintenir l'INRA comme EPST au service de tous, avec un financement direct qui garantisse des moyens de fonctionner de manière indépendante et donc l'impartialité des travaux de recherche

Avec la CGT, vous agirez pour maintenir le statut de fonctionnaire titulaire d'état pour l'ensemble des personnels

Avec la CGT, vous agirez pour maintenir et renforcer le paritarisme et les prérogatives des CAP

Votez et faites voter pour les listes présentées par la CGT-INRA, aussi bien en CAPN qu'en CAPL